

Sur le plateau du 20H de TF1, Nicolas Sarkozy s'est défendu estimant que dans ce dossier, *« il n'y avait ni preuve, ni délit, ni avantage encore moins un centime de détourné »*. Il ne condamne pas pour autant, l'institution du PNF par contre, l'ex-président dénonce le comportement de certains membres du PNF qui ont *« bafoué les règles de droit »* selon lui.

Ces écoutes de l'avocat et d'un ex-président ont scandalisé une partie du monde politique tout comme la sanction des prévenus. Le patron des Républicains, Christian Jacob, a twitté : *« Soutien indéfectible à Nicolas Sarkozy. La sévérité de la peine retenue est absolument disproportionnée et révélatrice de l'acharnement judiciaire d'une institution déjà très contestée. Toute la lumière devra être faite sur les méthodes et l'indépendance du PNF »*.

Rappelons les faits : Me Thierry Herzog aurait demandé à Nicolas Sarkozy d'intervenir en faveur du juge Gilbert Azibert pour qu'il puisse être nommé à un poste honorifique à Monaco qui lui aurait rapporté 4 à 5 000 euros par an, en échange d'infos sur des affaires judiciaires concernant l'ancien président de la République. Mais Nicolas Sarkozy n'aurait pas fait la démarche auprès du Prince, ce que confirme le Palais à Monaco... et le juge Azibert, au final, aurait *« abandonné cette idée »* selon le principal intéressé.

Le tribunal a prononcé sa décision sur « un faisceau d'indices » pour condamner l'ancien chef de l'Etat, qui eux-mêmes ne sont pas qualifiés selon son avocat, Me Patrick Klugman : *« Si ce n'est pas Nicolas Sarkozy, on ne déploie pas les moyens d'enquête qu'on a mis, avec les nombreuses écoutes des avocats pour essayer de se faire les avocats...au-delà de Nicolas Sarkozy, on a le sentiment dans cette histoire que rien n'a été à sa place »*. Et d'ajouter qu'il manque *« l'élément matériel »* qui permet de justifier une condamnation.

Dans son intervention sur TF1, Nicolas Sarkozy a rappelé *« qu'il n'était pas candidat à l'élection présidentielle »* mais qu'il se réservait le droit de peser sur les débats en désignant le candidat qu'il soutiendra. Pour conclure, il a évoqué la poursuite des affaires judiciaires le concernant comme Bygmalion. Il a rappelé que l'ordonnance de renvoi sur cette affaire n'avait pas été signée par l'un des deux juges, Renaud Van Ruymbeke, au contraire de l'autre juge, Serge Tournaire. *« J'ai eu 220 heures d'interrogatoire, je ferai face à mes responsabilités. Je rappelle à toutes fins utiles que j'ai été le seul candidat aux élections présidentielles en 2012 à n'avoir eu de l'État, aucun remboursement »*.

Nicolas Sarkozy ira *« jusqu'au bout pour faire prévaloir ses droits, y compris jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme »*. Nul doute, que nous reparlerons de lui dans les semaines à venir.

Pascal Gaymard

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité